

Programme de prévention des déchets

Fiches actions

AXE 1	LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE			
Chaque Français achète 29 kg d'aliments par an qui se retrouvent directement dans la poubelle des ordures ménagères. La CCDSV souhaite se mobiliser sur cette thématique qui est l'affaire de tous				
Action 1.01	Accompagner les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective			
Gisement impacté	Ordures ménagères			
Public cible	Employés et clients de la restauration collective			
Contexte	La CCDSV s'est engagée avec la CCVSC et la CC de la Dombes dans un Plan Alimentaire Inter Territorial, visant à lutter entre autre contre le gaspillage alimentaire. Des actions ont déjà commencées. L'idée est d'accompagner les structures de restauration collective pour promouvoir des actions visant à réduire ces quantités.			
Objectif	100 % des restaurations collectives sensibilisées à la lutte contre le gaspillage alimentaire			
Description de(s) sous-action(s)	* Sensibiliser les personnels			
	* Mettre en place de gachimètres			
	* Challenger les établissements participants			
	* Promouvoir les outils existants : doggy bags, application de vente en DLC, label anti-gaspi, etc.			
Partenariat et relais à mobiliser	PAIT - établissements publics collectifs			
Indicateurs	Nb d'établissements de restauration collective impliqués dans la démarche			
	Nb de formations réalisées à destination des personnels			
	Nb de gachimètres en fonctionnement			
	Tonnage d'ordures ménagères			
Moyens alloués	Années du programme	Moyens humains prévisionnels (en heures)	Moyens financiers prévisionnels (fonctionnement)	Moyens financiers prévisionnels (investissement)
	année 1			
	année 2	14	1 500,00 €	
	année 3	21	2 500,00 €	
	année 4	21	2 500,00 €	
	année 5	35	4 000,00 €	
	année 6	35	3 500,00 €	
Subventions à demander	ADEME - Région AURA - Département			

Programme de prévention des déchets

Fiches actions

AXE 1	LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE			
Chaque Français achète 29 kg d'aliments par an qui se retrouvent directement dans la poubelle des ordures ménagères. La CCDSV souhaite se mobiliser sur cette thématique qui est l'affaire de tous				
Action 1.02	Créer des partenariats pour valoriser les invendus alimentaires			
Gisement impacté	Ordures ménagères			
Public cible	Commerce de bouche			
Contexte	Les évolutions réglementaires pour lutter contre le gaspillage alimentaire favorisent l'émergence de filières jusqu'à alors peu utilisées, telles le don alimentaire ou la valorisation agricole pour les invendus des filières alimentaires.			
Objectif	Favoriser l'émergence de 2 solutions alternatives			
Description de(s) sous-action(s)	* Communiquer sur la possibilité de dons alimentaires			
	* Déployer des appels à projets pour valoriser les invendus alimentaires			
Partenariat et relais à mobiliser	Epicerie sociale et solidaire / Chambre des Métiers et de l'Artisanat / Industries agro-alimentaires / Grande distribution / Commerçants / Communes / Forains			
Indicateurs	Tonnage d'ordures ménagères			
	Nb de partenariat signés			
Moyens alloués	Années du programme	Moyens humains prévisionnels (en heures)	Moyens financiers prévisionnels (fonctionnement)	Moyens financiers prévisionnels (investissement)
	année 1			
	année 2	49	5 000,00 €	
	année 3			
	année 4	14	1 000,00 €	
	année 5	14	1 000,00 €	
	année 6	14	1 000,00 €	
Subventions à demander	ADEME - Région AURA - Département			

Programme de prévention des déchets

Fiches actions

AXE 2	PROMOUVOIR LE REEMPLOI			
Les objets dont je ne veux plus peuvent intéresser d'autres personnes. Plutôt que de les jeter, d'autres solutions existent pour donner une seconde vie à mes déchets				
Action 2.03	Développer des solutions de réemploi			
Gisement impacté	Flux de la déchèterie			
Public cible	Usagers du service			
Contexte	Allonger la durée de vie, choisir des produits de deuxième vie, donner plutôt qu'acheter sont quelques uns des leviers permettant d'alléger l'impact environnemental des biens. La Recyclerie créée en 2012 associe le réemploi des produits avec un retour à l'emploi de personnes éloignées. La CCDSV se doit d'accompagner les usagers de son territoire vers les pratiques de demain.			
Objectif	Diminuer de 10 % le tonnage en déchèterie			
Description de(s) sous-action(s)	* Poursuivre le partenariat avec la Recyclerie pour la présence des valoristes en déchèterie			
	* Développer d'autres partenariats avec les structures de l'Economie Sociale et Solidaire (cartons / palettes / etc.)			
	* Etudier la possibilité d'implanter une matériauthèque			
	* Définir des zones de gratuité (endroits où on peut donner, récupérer ou troquer), encourager les bourses d'échanges ou d'échanges de savoirs			
	* Valoriser les initiatives de prêt d'outils			
	* Promouvoir les dispositifs de vente en vrac existants ou à venir			
	* Mettre en place des foyers témoins dans le cadre de défis "zéro déchet"			
Partenariat et relais à mobiliser	Recyclerie / Associations partenaires de l'économie sociale et solidaire / Communes / Habitants			
Indicateurs	Tonnage en déchèterie			
	Nb d'heures de présence des valoristes en déchèterie			
	Nb de filières développées pour la collecte de cartons, palettes, matériauthèque, etc.			
	Nb de bourses d'échanges ou d'évènements de gratuité			
	Tonnage évité par les participants au défi "zéro déchet"			
Moyens alloués	Années du programme	Moyens humains prévisionnels (en heures)	Moyens financiers prévisionnels (fonctionnement)	Moyens financiers prévisionnels (investissement)
	année 1	21	40 000,00 €	
	année 2	70	67 000,00 €	
	année 3	84	65 000,00 €	
	année 4	84	65 000,00 €	
	année 5	84	65 000,00 €	
	année 6	84	65 000,00 €	
Subventions à demander	ADEME - Région AURA - Département			

Programme de prévention des déchets

Fiches actions

AXE 2	PROMOUVOIR LE REEMPLOI			
Les objets dont je ne veux plus peuvent intéresser d'autres personnes. Plutôt que de les jeter, d'autres solutions existent pour donner une seconde vie à mes déchets				
Action 2.04	Réparer des objets avec l'aide de bricoleurs bénévoles			
Gisement impacté	Flux de la déchèterie			
Public cible	Usagers du service			
Contexte	Réparer plutôt que jeter ou donner. L'idée est plutôt bien acceptée par la population, mais des difficultés existent : comment réparer, où trouver un réparateur, se faire accompagner par un professionnel pour réparer un objet ... La création de Repair Café ou des Food Truck de bricolage sont des outils dont la promotion ou la création peuvent être soutenus par la CCDSV pour accompagner vers un changement de pratiques de consommation.			
Objectif	Diminuer de 10 % le tonnage en déchèterie			
Description de(s) sous-action(s)	* Créer un Repair Café			
	* <i>Favoriser des projets de mise en place des Food Truck de bricolage</i>			
Partenariat et relais à mobiliser	Recyclerie / Associations partenaires de l'économie sociale et solidaire / Communes / Habitants			
Indicateurs	Inauguration d'un Repair Café			
	Nb de projet de réparation soutenu			
Moyens alloués	Années du programme	Moyens humains prévisionnels (en heures)	Moyens financiers prévisionnels (fonctionnement)	Moyens financiers prévisionnels (investissement)
	année 1			
	année 2	21	10 000,00 €	
	année 3	49	20 000,00 €	
	année 4	21	10 000,00 €	
	année 5	49	20 000,00 €	
	année 6			
Subventions à demander	ADEME - Région AURA - Département			

Les sous-actions en italique sont issues de la consultation du public qui a eu lieu du 16 avril au 16 mai 2021.

Programme de prévention des déchets

Fiches actions

AXE 3	AMPLIFIER LA COLLECTE DES DECHETS DANGEREUX			
Piles, ampoules, batteries, amiante ... sont des déchets dangereux qui font l'objet d'un recyclage vers des filières spécifiques				
Action 3.05	Rechercher des solutions pour les déchets dangereux des particuliers			
Gisement impacté	Lutte contre les dépôts sauvages / la pollution des terres			
Public cible	Particuliers du territoire			
Contexte	Certains déchets dangereux se retrouvent dans les ordures ménagères ou dans les chemins. La CCDSV se mobilise pour proposer des solutions pour faciliter la récupération de ces déchets dangereux, tout en maîtrisant les coûts.			
Objectif	Tendre vers la suppression des déchets dangereux trouvés dans les dépôts sauvages trouvés sur le territoire			
Description de(s) sous-action(s)	* Continuer à organiser des dépôts d'amiante pour les particuliers			
	* Mieux communiquer sur les lieux de collecte et les filières de tri des déchets dangereux			
	* <i>Densifier les lieux de collecte pour les piles et ampoules</i>			
	* <i>Mettre en place les filières type extincteur / bouteilles de gaz</i>			
Partenariat et relais à mobiliser	Eco-organismes / Prestataires de collecte des déchets dangereux / SYTRAIVAL			
Indicateurs	Nb de particuliers ayant participé au dépôt d'amiante			
	Nb de points de collecte géolocalisés sur le site internet de la CCDSV			
	Nb d'articles de communication			
	Nb de nouvelles filières mises en place			
Moyens alloués	Années du programme	Moyens humains prévisionnels (en heures)	Moyens financiers prévisionnels (fonctionnement)	Moyens financiers prévisionnels (investissement)
	année 1	35	10 000,00 €	
	année 2	42	11 000,00 €	
	année 3	56	12 000,00 €	
	année 4	63	13 000,00 €	
	année 5	42	11 000,00 €	
	année 6	42	11 000,00 €	
Subventions à demander	ADEME - Région AURA - Département			

Les sous-actions en italique sont issues de la consultation du public qui a eu lieu du 16 avril au 16 mai 2021.

Programme de prévention des déchets Fiches actions

AXE 4	MIEUX GERER LES VEGETAUX			
Plus de 36 % des apports en déchèterie concernent les végétaux. Mettre en place un composteur, utiliser un broyeur ou faire le choix de plantes à croissance lente sont des exemples d'actions permettant de réduire la production de déchets verts				
Action 4.06	Promouvoir le compostage			
Gisement impacté	Ordures ménagères / Végétaux			
Public cible	Habitants / Paysagistes / Communes			
Contexte	La promotion du compostage, individuel ou partagé, permet la réduction du tonnage des ordures ménagères. Cette pratique limite les déplacements en déchèterie et donc améliore le bilan carbone.			
Objectif	Atteindre 25 % d'apport végétaux en déchèterie			
Description de(s) sous-action(s)	* Poursuivre la vente de composteurs à prix réduit			
	* Créer des sites de compostage partagé en pied d'immeuble ou dans les lotissements			
	* Créer et animer un réseau de maitres composteurs			
	* Sensibiliser à des pratiques alternatives de gestion des espaces verts (suppression de l'usage des pesticides, choix de plantes à croissance lente ou économes en eau, utilisation d'une tondeuse mulching, etc.)			
	* Amplifier la collecte des seaux des restaurateurs pour ensuite pouvoir donner des bioseaux aux habitants qui achètent un composteur			
	* <i>Accompagner la mise en place et/ou le suivi des composteurs dans les établissements scolaires</i>			
	* <i>Proposer des ateliers de construction de son propre composteur</i>			
Partenariat et relais à mobiliser	SYTRAIIVAL / Recyclerie / Bailleurs / Communes / PAIT / Association partenaire dans l'animation du compostage			
Indicateurs	Tonnage végétaux en déchèterie			
	Nb de sites de compostage partagé créés			
	Nb de composteurs vendus			
	Nb d'ateliers de construction de son composteur réalisé			
	Nb de maîtres composteurs actifs			
Moyens alloués	Ratio d'un composteur a minima par établissement scolaire			
	Années du programme	Moyens humains prévisionnels (en heures)	Moyens financiers prévisionnels (fonctionnement)	Moyens financiers prévisionnels (investissement)
	année 1	84	38 000,00 €	
	année 2	147	59 000,00 €	
	année 3	133	55 000,00 €	
	année 4	133	55 000,00 €	
	année 5	147	59 000,00 €	
année 6	133	55 000,00 €		
Subventions à demander	ADEME - Région AURA - Département			

Les sous-actions en italique sont issues de la consultation du public qui a eu lieu du 16 avril au 16 mai 2021.

Programme de prévention des déchets

Fiches actions

AXE 4	MIEUX GERER LES VEGETAUX			
Plus de 36 % des apports en déchèterie concernent les végétaux. Mettre en place un composteur, utiliser un broyeur ou faire le choix de plantes à croissance lente sont des exemples d'actions permettant de réduire la production de déchets verts				
Action 4.07	Développer la pratique du broyage			
Gisement impacté	Végétaux			
Public cible	Usagers du service			
Contexte	La taille des branches ou arbustes est réalisée au printemps et/ou en automne et génère une grande quantité d'apport en déchèterie. La promotion du broyage permet de limiter le volume de végétaux, génère une nouvelle ressource (copeaux de bois pouvant être utilisé en paillage). Cette action peut prendre diverses formes : opération ponctuelle dans les communes ou en déchèterie, subvention pour l'achat ou la location de matériel, partenariat avec les paysagistes, etc.			
Objectif	Atteindre 25 % d'apport végétaux en déchèterie			
Description de(s) sous-action(s)	* Organiser des opérations de broyage dans les communes			
	* Subventionner la location de broyeur pour des particuliers			
	* <i>Faire le lien avec les paysagistes pour récupérer les copeaux de bois</i>			
Partenariat et relais à mobiliser	Chantier Insertion / Loueurs de broyeurs / Paysagistes			
Indicateurs	Nb d'opération de broyage réalisée			
	Nb de particuliers ayant loué un broyeur			
	Nb de paysagistes sensibilisés			
Moyens alloués	Années du programme	Moyens humains prévisionnels (en heures)	Moyens financiers prévisionnels (fonctionnement)	Moyens financiers prévisionnels (investissement)
	année 1	14	1 000,00 €	
	année 2	35	20 000,00 €	
	année 3	49	25 000,00 €	
	année 4	49	25 000,00 €	
	année 5	49	25 000,00 €	
	année 6	49	20 000,00 €	
Subventions à demander	ADEME - Région AURA - Département			

Les sous-actions en italique sont issues de la consultation du public qui a eu lieu du 16 avril au 16 mai 2021.

Programme de prévention des déchets Fiches actions

AXE 5	MIEUX TRIER			
La loi de Transition Energétique et pour la Croissance Verte impose de réduire le volume des ordures ménagères et celui de la benne encombrants en déchèterie. Il convient donc de mettre en œuvre des actions pour réduire sa production de déchets et mieux les trier				
Action 5.08	Améliorer les collectes en apport volontaire			
Gisement impacté	Emballages légers / Papiers / Verre			
Public cible	Usagers du service			
Contexte	La consultation du public réalisée dans le cadre de l'élaboration du programme de prévention a mis en évidence le souhait d'une amélioration des collectes en apport volontaire. Déplacer les points loin des rivières, lutter contre les dépôts sauvages, adapter la fréquence de vidage avant les débordements, sont des attentes fortes des usagers. La CCDSV doit donc ajuster les moyens mis en oeuvre pour apporter des solutions pérennes.			
Objectif	Tendre vers 100 % de la satisfaction des usagers			
Description de(s) sous-action(s)	<i>* Déplacer les points d'apport volontaire situés près des rivières</i>			
	<i>* Adapter les fréquences de collecte de façon à supprimer les débordements</i>			
	<i>* Trouver des solutions efficaces pour lutter contre les dépôts sauvages</i>			
	* Densifier les points d'apport volontaire			
	* Optimiser les circuits de collecte et poursuivre le déploiement des conteneurs enterrés			
Partenariat et relais à mobiliser	* Poursuivre la mise à disposition de stop pub			
	Communes / Prestataires de collecte / SYTRAIVAL			
Indicateurs	Nb de points d'apport volontaire situés près des rivières et déplacés			
	Nb de débordement des points d'apport volontaire			
	Nb de plaintes d'habitants / élus / communes			
	Nb de vidage par jour en déchèterie de l'agent en charge du nettoyage des points d'apport volontaire			
	Nb de points d'apport volontaire			
	Nb de conteneurs enterrés implantés			
	Tonnage de tri (emballages légers, papier, verre)			
Moyens alloués	Nb de stop pub imprimés			
	Années du programme	Moyens humains prévisionnels (en heures)	Moyens financiers prévisionnels (fonctionnement)	Moyens financiers prévisionnels (investissement)
	année 1	28		25 000,00 €
	année 2	133	1 000,00 €	265 000,00 €
	année 3	147	11 000,00 €	265 000,00 €
	année 4	119	11 000,00 €	215 000,00 €
	année 5	112	10 000,00 €	210 000,00 €
année 6	105	10 000,00 €	210 000,00 €	
Subventions à demander	ADEME - Région AURA - Département			

Les sous-actions en italique sont issues de la consultation du public qui a eu lieu du 16 avril au 16 mai 2021.

Programme de prévention des déchets
Fiches actions

AXE 5		MIEUX TRIER		
La loi de Transition Energétique et pour la Croissance Verte impose de réduire le volume des ordures ménagères et celui de la benne				
Action 5.09		Harmoniser le schéma de collecte des emballages légers en porte-à-porte		
Gisement impacté	Emballages légers			
Public cible	Usagers du service			
Contexte	La CCDSV a la moitié de la population collectée en porte-à-porte avec des sacs jaunes (25 kg/hbt) et l'autre moitié en apport volontaire (8 kg/hbt). L'objectif est d'augmenter le ratio de collecte à l'habitant et harmoniser le schéma de collecte des emballages légers en dotant chaque foyer d'un bac à couvercle jaune, pucé et floqué. En parallèle, une communication sur le geste de tri sera menée par une équipe d'ambassadeurs de tri employés par la Recyclerie, pour une action inscrite dans une démarche d'économie sociale et solidaire. Une attention particulière doit être portée sur le taux de refus de tri, qui doit rester maîtrisé. En complément, des recherches de solutions doivent être menées pour proposer une solution pérenne de collecte des cartons marrons.			
Objectif	Atteindre le ration de 35 kg/hbt en emballages légers			
Description de(s) sous-action(s)	* Distribuer des bacs jaunes pucés et floqués aux habitants			
	* Communiquer sur le geste de tri avec des ambassadeurs de tri			
	* Travailler en partenariat avec les bailleurs pour mettre en place le tri dans les immeubles			
	* Etudier des solutions de collecte des cartons marrons			
	* Accompagner les entreprises en Redevance Spéciale vers la mise en place du tri			
	* Améliorer le tri dans les hébergements touristiques			
Partenariat et relais à mobiliser	Recyclerie / SYTRAIVAL / Bailleurs / Partenaires touristiques / Professionnels soumis à Redevance Spéciale			
Indicateurs	Tonnage d'emballages légers			
	Taux de refus de tri			
	Nb de bacs jaunes distribués			
	Nb d'animations en porte-à-porte réalisées dans les collectifs			
	Nb de jours d'interventions des ambassadeurs du tri			
	Tonnage de cartons collectés			
	Nb de partenaires touristiques mobilisés			
Moyens alloués	Années du programme	Moyens humains prévisionnels (en heures)	Moyens financiers prévisionnels (fonctionnement)	Moyens financiers prévisionnels (investissement)
	année 1	405	41 000,00 €	300 000,00 €
	année 2	595	72 000,00 €	500 000,00 €
	année 3	581	43 000,00 €	30 000,00 €
	année 4	532	43 000,00 €	30 000,00 €
	année 5	497	3 000,00 €	30 000,00 €
	année 6	595	72 000,00 €	30 000,00 €
Subventions à demander	ADEME - Région AURA - Département - LEADER			

Programme de prévention des déchets

Fiches actions

AXE 5	MIEUX TRIER			
La loi de Transition Energétique et pour la Croissance Verte impose de réduire le volume des ordures ménagères et celui de la benne encombrants en déchèterie. Il convient donc de mettre en œuvre des actions pour réduire sa production de déchets et mieux les trier				
Action 5.10	Adapter le service de déchèterie aux nouvelles filières en déchèterie : plastiques durs, huisseries, collecte sur appel			
Gisement impacté	Encombrants			
Public cible	Usagers du service			
Contexte	La hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) impose aux collectivités de développer de nouvelles filières de tri pour diminuer le tonnage de la benne encombrants et des déchets non valorisables. Ces nouvelles filières sont le fruit de la recherche et du développement de l'industrie ou de la mise en place de nouvelles filières à responsabilité élargie du producteur (REP).			
Objectif	Réduire de 10 % le tonnage des encombrants			
Description de(s) sous-action(s)	<i>* Mettre en place des filières type bouchons en plastique / dosettes de café / huisseries / plastiques durs / etc.</i>			
	<i>* Collecter les masques</i>			
	<i>* Etudier la mise en place d'une déchèterie mobile</i>			
	<i>* Accompagner les communes qui souhaitent mettre en place une collecte sur appel pour les encombrants pour les personnes vulnérables</i>			
Partenariat et relais à mobiliser	Prestataire de collecte / Eco-organismes / SYTRAIIVAL / Communes			
Indicateurs	Tonnage encombrants			
	Mise en place de solution alternative pour les personnes à mobilité réduite : déchèterie mobile, collecte sur appel, etc.			
	Nb de nouvelles filières mises en place			
Moyens alloués	Années du programme	Moyens humains prévisionnels (en heures)	Moyens financiers prévisionnels (fonctionnement)	Moyens financiers prévisionnels (investissement)
	année 1			
	année 2	21	10 000,00 €	
	année 3	84	31 000,00 €	
	année 4	49	31 000,00 €	
	année 5	49	20 000,00 €	
	année 6	49	20 000,00 €	
Subventions à demander	ADEME - Région AURA - Département			

Les sous-actions en italique sont issues de la consultation du public qui a eu lieu du 16 avril au 16 mai 2021.

Programme de prévention des déchets

Fiches actions

AXE 5	MIEUX TRIER			
La loi de Transition Energétique et pour la Croissance Verte impose de réduire le volume des ordures ménagères et celui de la benne encombrants en déchèterie. Il convient donc de mettre en œuvre des actions pour réduire sa production de déchets et mieux les trier				
Action 5.11	Réaliser une étude d'opportunité pour créer une déchèterie pour les professionnels			
Gisement impacté	Ordures ménagères			
Public cible	Professionnels			
Contexte	Les professionnels du territoire sont admis en déchèterie sous certaines conditions. La réalisation de cette étude devra déterminer si l'implantation d'une déchèterie dédiée pour les professionnels permettrait de faciliter la gestion des déchets de ces professionnels.			
Objectif	Réaliser l'étude d'opportunité			
Description de(s) sous-action(s)	La CCDSV a été démarchée par l'école d'ingénieur ENTPE de Lyon pour des sujets d'étude pouvant être proposés à des élèves ingénieurs de dernière année. Cette étude d'opportunité sera l'occasion de répondre à la problématique d'implantation ou non d'une déchèterie dédiée aux professionnels.			
Partenariat et relais à mobiliser	Ecole d'ingénieur ENTPE / Professionnels utilisant une déchèterie			
Indicateurs	Présentation de l'étude aux élus			
Moyens alloués	Années du programme	Moyens humains prévisionnels (en heures)	Moyens financiers prévisionnels (fonctionnement)	Moyens financiers prévisionnels (investissement)
	année 1	35	1 000,00 €	
	année 2	35	1 000,00 €	
	année 3			
	année 4			
	année 5			
	année 6			
Subventions à demander	ADEME - Région AURA - Département			

Programme de prévention des déchets

Fiches actions

AXE 5	MIEUX TRIER			
La loi de Transition Energétique et pour la Croissance Verte impose de réduire le volume des ordures ménagères et celui de la benne encombrants en déchèterie. Il convient donc de mettre en œuvre des actions pour réduire sa production de déchets et mieux les trier				
Action 5.12	Réaliser une étude sur l'opportunité de la mise en place d'une tarification incitative (payer en fonction des déchets produits)			
Gisement impacté	Ordures ménagères			
Public cible	Foyers fiscaux du territoire			
Contexte	La loi TECV souhaite développer la tarification incitative sur les territoires, afin de diminuer le tonnage des déchets produits. La CCDSV souhaite réaliser une étude d'opportunité sur la mise en place de cette tarification.			
Objectif	Réaliser les trois phases de l'étude			
Description de(s) sous-action(s)	<p>L'étude d'opportunité sur la mise en place de la tarification incitative est réalisée en trois phases : diagnostic, étude de plusieurs scénarii, choix du scénario retenu.</p> <p>La phase I a été réalisée en 2020 et a été présentée aux élus, qui n'ont pas souhaité poursuivre tout de suite la réalisation des phases II et III.</p> <p>Toutefois, si les actions mises en place dans le cadre de ce programme de prévention ne permettraient pas d'atteindre une réduction suffisante du tonnage des ordures ménagères et des végétaux en déchèterie, les phases II et III de l'étude seront réalisées, afin d'accompagner la décision politique de mettre en place ou pas cette tarification incitative.</p>			
Partenariat et relais à mobiliser	Bureau d'études			
Indicateurs	Présentation de l'étude phase 1 "diagnostic du territoire" aux élus			
	Présentation de l'étude phase 2 "étude de scénarii" aux élus			
	Présentation de l'étude phase 3 "choix du scénario" aux élus			
Moyens alloués	Années du programme	Moyens humains prévisionnels (en heures)	Moyens financiers prévisionnels (fonctionnement)	Moyens financiers prévisionnels (investissement)
	année 1	21	10 000,00 €	
	année 2			
	année 3			
	année 4			
	année 5	35	20 000,00 €	
année 6				
Subventions à demander	ADEME - Région AURA			

Programme de prévention des déchets

Fiches actions

AXE 6	DEVELOPPER LA COMMUNICATION			
La communication favorise l'acquisition des bons gestes de tri pour tous. La CCDSV s'engage à multiplier les actions de communication pour sensibiliser les habitants, les commerçants, les salariés des entreprises et les associations sur la réduction des déchets				
Action 6.13	Animer le programme de prévention			
Gisement impacté	Tous les déchets pris en charge par la CCDSV			
Public cible	Usagers du service			
Contexte	Les usagers du service doivent s'approprier la mise en œuvre du programme de prévention des déchets et adhérer aux actions proposées par la CCDSV. La mise en place d'un plan de communication incluant la création d'une identité visuelle apporte de la visibilité et est un élément clé de réussite de ce programme.			
Objectif	Tendre vers 100 % des usagers sensibilisés aux actions de prévention des déchets			
Description de(s) sous-action(s)	* Créer une identité visuelle			
	* Diversifier les supports de communication			
	* Interagir avec le public sur les actions mises en œuvre par le biais de sondages, d'enquêtes, etc.			
Partenariat et relais à mobiliser	Grand public / Communes / Prestataires de collecte / Presse			
Indicateurs	Nb d'articles de presse			
	Fréquentation du site internet - onglet déchets			
	Taux de satisfaction des usagers			
Moyens alloués	Années du programme	Moyens humains prévisionnels (en heures)	Moyens financiers prévisionnels (fonctionnement)	Moyens financiers prévisionnels (investissement)
	année 1	77	41 000,00 €	
	année 2	49	21 000,00 €	
	année 3	49	21 000,00 €	
	année 4	49	21 000,00 €	
	année 5	49	21 000,00 €	
	année 6	49	21 000,00 €	
Subventions à demander	ADEME - Région AURA - Département			

Programme de prévention des déchets

Fiches actions

AXE 6	DEVELOPPER LA COMMUNICATION			
La communication favorise l'acquisition des bons gestes de tri pour tous. La CCDSV s'engage à multiplier les actions de communication pour sensibiliser les habitants, les commerçants, les salariés des entreprises et les associations sur la réduction des déchets				
Action 6.14	Poursuivre la sensibilisation du jeune public sur la thématique des déchets dans les écoles primaires ou en accueil périscolaire			
Gisement impacté	Ordures ménagères			
Public cible	Scolaires			
Contexte	Les enfants d'aujourd'hui seront les adultes de demain. Ils sont également des vecteurs efficaces de communication à destination de leurs parents. Le SYTRAIVAL a mis en place des animations à destination des scolaires autour de cinq thématiques : trier ses déchets, composter, mieux consommer, lutter contre le gaspillage alimentaire, donner une deuxième vie			
Objectif	Tendre vers 100 % des enfants sensibilisés au moins une fois dans sa scolarité en primaire.			
Description de(s) sous-action(s)	* Poursuivre la mise en place des animations scolaires sur la thématique déchets			
	* Organiser des concours sur la thématique déchets			
Partenariat et relais à mobiliser	SYTRAIVAL			
Indicateurs	Nb d'interventions en milieu scolaire			
	Nb de concours organisés			
Moyens alloués	Années du programme	Moyens humains prévisionnels (en heures)	Moyens financiers prévisionnels (fonctionnement)	Moyens financiers prévisionnels (investissement)
	année 1	21	15 000,00 €	
	année 2	21	10 000,00 €	
	année 3	56	15 000,00 €	
	année 4	21	10 000,00 €	
	année 5	56	15 000,00 €	
	année 6	21	10 000,00 €	
Subventions à demander	ADEME - Région AURA - Département			

Programme de prévention des déchets

Fiches actions

AXE 6	DEVELOPPER LA COMMUNICATION			
La communication favorise l'acquisition des bons gestes de tri pour tous. La CCDSV s'engage à multiplier les actions de communication pour sensibiliser les habitants, les commerçants, les salariés des entreprises et les associations sur la réduction des déchets				
Action 6.15	Organiser ou participer à des évènements dédiés à la réduction des déchets			
Gisement impacté	Ordures ménagères			
Public cible	Usagers du service			
Contexte	Participer à des évènements liés à la réduction des déchets permet de sensibiliser de manière ludique le grand public aux gestes de prévention des déchets.			
Objectif	Organiser une visite de site par an minimum			
	Participer à trois évènements par an minimum			
Description de(s) sous-action(s)	* Tenir des stands lors de la semaine du développement durable, semaine de la réduction des déchets, mois du compostage, etc.			
	* Organiser des visites de sites : usine d'incinération, centre de tri, plateforme de compostage, centre de stockage, etc.			
	* <i>Créer des évènements ludiques pour challenger, récompenser, motiver les publics participants</i>			
Partenariat et relais à mobiliser	SYTRIVAL / Exploitants de sites de valorisation / Communes / Ambassadeurs du tri Recyclerie			
Indicateurs	Nb de visites organisées de sites			
	Nb de participants aux visites de sites			
	Nb de participation à des évènements			
	Nb de personnes sensibilisées au cours d'évènements			
Moyens alloués	Années du programme	Moyens humains prévisionnels (en heures)	Moyens financiers prévisionnels (fonctionnement)	Moyens financiers prévisionnels (investissement)
	année 1	21	14 000,00 €	
	année 2	35	13 000,00 €	
	année 3	49	14 000,00 €	
	année 4	49	14 000,00 €	
	année 5	49	14 000,00 €	
	année 6	49	14 000,00 €	
Subventions à demander	ADEME - Région AURA - Département			

Les sous-actions en italique sont issues de la consultation du public qui a eu lieu du 16 avril au 16 mai 2021.

Programme de prévention des déchets

Fiches actions

AXE 7	ETRE EXEMPLAIRE			
La collectivité aussi doit mettre en place des actions visant à limiter la production de déchets				
Action 7.16	Améliorer les pratiques de gestion des déchets au sein de la collectivité			
Gisement impacté	Ordures ménagères			
Public cible	Agents de la CCDSV - Grand public utilisant les équipements de la CCDSV			
Contexte	Afin de renforcer la légitimité de la CCDSV dans sa compétence déchets, il est indispensable de mettre des actions en interne. Cela implique l'adhésion des élus et des agents à ces changements de pratiques durables.			
Objectif	100 % sites équipés en tri des déchets			
	100 % des agents sensibilisés			
Description de(s) sous-action(s)	* S'engager dans des actions concrètes pour limiter la production de déchets (diminuer les impressions de papier, utiliser des mugs, s'engager dans la suppression du jetable dans les manifestations, etc.)			
	* <i>Mettre en place le tri dans les espaces ouverts au public gérés par la CCDSV : musée d'Ars, maison éclusière, médiathèque, chemin de halage, etc.</i>			
Partenariat et relais à mobiliser	Agents / Elus			
Indicateurs	Nb d'agents sensibilisés			
	Nb d'élus sensibilisés			
	Nb d'actions mises en œuvre			
	Nb de sites équipés en tri sélectif			
	Tonnage d'ordures ménagères			
Moyens alloués	Tonnage d'emballages légers, de papier, de verre triés			
	Années du programme	Moyens humains prévisionnels (en heures)	Moyens financiers prévisionnels (fonctionnement)	Moyens financiers prévisionnels (investissement)
	année 1	42	6 000,00 €	
	année 2	42	6 000,00 €	
	année 3	35	2 000,00 €	
	année 4	35	2 000,00 €	
	année 5	35	2 000,00 €	
année 6	35	2 000,00 €		
Subventions à demander	ADEME - Région AURA - Département - CITEO			

Les sous-actions en italique sont issues de la consultation du public qui a eu lieu du 16 avril au 16 mai 2021.

Programme de prévention des déchets
Fiches actions

AXE 7		ETRE EXEMPLAIRE		
La collectivité aussi doit mettre en place des actions visant à limiter la production de déchets				
Action 7.17		Mettre à disposition des associations et des communes des outils pour mieux trier		
Gisement impacté	Ordures ménagères			
Public cible	Communes / Associations			
Contexte	La CCDSV réunit 19 communes et 1 commune par convention. Les habitants sont d'autant plus sensibles à la prévention des déchets quand ils constatent que les collectivités sont également impliquées dans la démarche. Par ailleurs, la CCDSV travaille en partenariat avec des associations, qui doivent également être impliquées dans cette démarche vertueuse.			
Objectif	Impliquer dans la démarche les 20 communes avec un accompagnement personnalisé			
	Réduire de 20 % les quantités d'ordures ménagères et la nocivité des déchets produits par les structures			
	Rendre 100 % des manifestations durables			
Description de(s) sous-action(s)	* Prêter et/ou donner des gobelets réutilisables			
	* Prêter des bacs manifestations pour faire le tri sur l'évènement			
	* Mettre à disposition des dépliants sur le geste de tri et de prévention des déchets			
	* Accompagner les communes dans la mise en place d'actions visant l'éco-exemplarité pour s'engager dans des actions concrètes pour limiter la production de déchets (diminuer les impressions de papier, utiliser des mugs, s'engager dans la suppression du jetable dans les manifestations, etc.)			
	1/ Réaliser un état des lieux des pratiques au sein de la structure : tri des déchets, signalétique, compostage des déchets organiques, lutte contre le gaspillage alimentaire, gestion raisonnée des espaces verts, consommables utilisées, réemploi/réparation/location/mutualisation, maîtrise des dépenses énergétiques, sensibilisation des agents, utilisation de produits ménagers respectueux de l'environnement, utilisation du papier, de mug, etc.			
2/ Signer une charte d'engagement, identifier 2 référents par structure (institutionnel et opérationnel), accompagnement dans la mise en place, suivi tous les six mois				
3/ Promouvoir les bonnes pratiques au sein d'un réseau				
Partenariat et relais à mobiliser	Communes / Associations			
Indicateurs	Nb de communes ayant eu un diagnostic			
	Nb de manifestations durables			
	Nb de gobelets ou bacs manifestations prêtés/donnés			
	Nb de flyers distribués lors des manifestations			
	Nb de réunions d'échanges sur les pratiques durables au sein des collectivités			
Moyens alloués	Années du programme	Moyens humains prévisionnels (en heures)	Moyens financiers prévisionnels (fonctionnement)	Moyens financiers prévisionnels (investissement)
	année 1	49	5 000,00 €	
	année 2	210	5 000,00 €	
	année 3	98	6 000,00 €	
	année 4	84	6 000,00 €	
	année 5	84	6 000,00 €	
	année 6	84	6 000,00 €	
Subventions à demander	ADEME - Région AURA - Département			